

PRESENTATION

La Maison des Habitants est un lieu de proximité, familial et intergénérationnel, qui accueille toute la population en veillant à la mixité sociale.

Ici, les volontés individuelles deviennent des projets collectifs grâce à l'implication des habitants et l'accompagnement des professionnels.

ADHESION

L'adhésion, gratuite, est obligatoire pour participer aux activités de la Maison des Habitants. Elle est valable du 1er/09/2024 au 31/08/2025. La fiche adhésion est disponible sur le site internet de la Ville ou à l'accueil de l'espace solidarité Nelson Mandela.



INSCRIPTION 2024/2025

Coordinatrice du dispositif :
Manon Joubert
Référente Familles
mjoubert@ville-montreuil-juigne.fr
06.14.60.93.12

HORAIRES

Lundi : 14h - 17h30
Mardi : 9h-12h / 14h-17h30
Mercredi : 9h-12h / 14h-17h30
Jeudi : 9h - 12h / 14h - 17h30
Vendredi : 9h - 12h / 13h30 - 16h30

ADRESSE

**Espace Solidarité
Nelson Mandela :**
1 Allée Henri David,
49460 Montreuil-Juigné



**Antenne Espéranto
Appartement
Pédagogique**
3, Rue Espéranto, 49460
Montreuil-Juigné



COORDONNÉES

☎ 02.41.31.85.10

✉ maisondeshabitants@ville-montreuil-juigne.fr

f Maison des Habitants de Montreuil-Juigné

📷 mdhmontreuiljuigne



Ne pas jeter sur la voie publique

ACCOMPAGNEMENT À LA SCOLARITÉ 2024/2025



MAISON DES HABITANTS

L'ACCOMPAGNEMENT A LA SCOLARITE, DE QUOI PARLE-T-ON ?



On désigne par **Accompagnement à la Scolarité** : "l'ensemble des actions visant à offrir, aux côtés de l'école, l'appui et les ressources dont les enfants ont besoin pour réussir à l'école, appui qu'ils ne trouvent pas toujours dans leur environnement familial et social."

Il s'agit d'un "**coup de pouce**" dans la scolarité de l'enfant, en valorisant ses acquis, de manière à renforcer son autonomie. Il s'agit donc d'un accompagnement aux apprentissages scolaires et aux apports culturels et sociaux afin de créer une cohésion de groupe et du mieux vivre ensemble.

Il contribue à l'épanouissement personnel de l'enfant ainsi qu'à son bien-être à l'école et au sein de sa famille. L'enjeu est également de renforcer la relation école/famille.

Source : Charte nationale d'accompagnement à la scolarité, Référentiel National des financements des CLAS

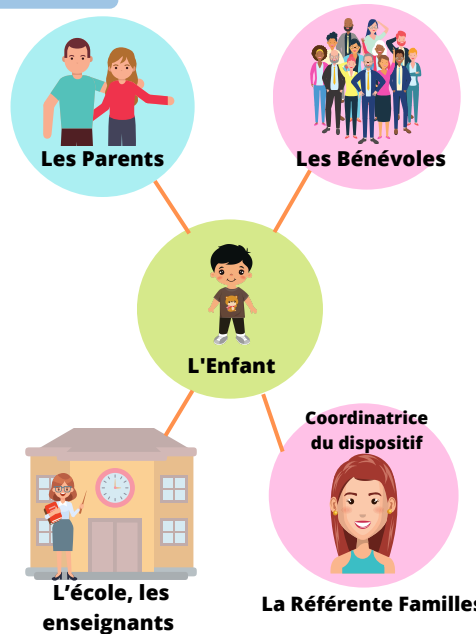


POUR QUI ?

- Enfants scolarisés du **CP au CM2**
- Enfants scolarisés de la **6ème à la 3ème**



AVEC QUI ?



COMMENT ?

- **Pour les enfants du CP au CM2 :**

Dispositif **CLAS** : Contrat Local d'Accompagnement à la Scolarité

2 séances par semaine :

-Le **Lundi** : 16h30 à 18h00

-Le **Mercredi** : 10h30 à 12h00

Séance en collectif : groupe de 10 enfants

Séance animée par des bénévoles et la Référente Familles

- **Pour les enfants de la 6ème à la 3ème :**

1 séance par semaine

-Séance de **1h par semaine**

-Le **Mercredi** : entre 14h00 et 17h00

Séance animée par 1 bénévole avec 1 ou 2 enfants du même niveau scolaire.

!/ \ Nb d'enfants accompagnés en fonction du nombre de bénévoles



DISPOSITIF CLAS

CP au CM2

ORGANISATION D'UNE SEANCE

- Un temps d'**accueil** du groupe (règle de vie, émotions du jour, brise-glace, goûter)
- Un temps d'**aide méthodologique** (aide aux devoirs, pédagogie du détour)
- Un temps de **vivre ensemble**, de **cohésion** autour du jeu.
- Un temps de clôture de séance (rituel, bilan séance)
- Echanges : parent/enfant/bénévoles/ Référente Familles

Des **activités culturelles et pédagogiques** seront mises en place tout au long de l'année (cela sur des séances spécifiques certains mercredis ou pendant les vacances scolaires). Sur la période d'octobre 2024 à février 2025 : découverte des "**arts du cirque**".

CE DISPOSITIF PERMET À L'ENFANT DE :

